



# Succession par représentation

Par **fab8194**, le **22/01/2015** à **18:58**

Bonjour,

Voilà, ma soeur et moi avons perdu notre mère il y a plus de deux ans, notre grand-mère maternelle est actuellement dans un état moyen après des complications à la suite d'une intervention chirurgicale et il se pourrait qu'elle ne se réveille pas...

Nous n'avons pas réussi à prendre le temps pour faire le nécessaire pour sa succession, je ne trouve pas de réponse claire à mes interrogations.

D'après ce que j'ai compris, ma soeur et moi sommes les héritiers directs par représentation, et on se partagera la part que notre mère aurait dû obtenir sans augmentation fiscale particulière. Mais elle a une maison et j'aimerais savoir comment ça se passe pour la fiscalité du patrimoine immobilier.

Cdlt.

Fabien T.